



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 23 mars 2017

Aménagement à 2x2 voies de la RN 10 « Reignac -Chevanceaux» Comité de pilotage du 23 mars 2017

Cette opération est inscrite au contrat de plan Etat-Région 2015-2020 pour un montant de 68,5 M€ dont 61 M€ pour l'Etat et 7,5 M€ pour la région Nouvelle-Aquitaine. L'Etat a réalisé les études et les premiers travaux dans le cadre du plan de développement et de modernisation des itinéraires 2009-2014 pour un montant de 16,5 M€. Ainsi l'opération est d'un coût total de 85 M€.

Elle concerne l'aménagement à 2x2 voies de la RN10 entre la déviation de Reignac, au lieu dit "Les Oliviers", en Charente et l'échangeur de Chevanceaux en Charente-Maritime. Le projet, d'une longueur de 11,3 kilomètres représente le dernier tronçon de la RN10 à aménager en 2x2 voies entre Poitiers et Bordeaux.**

L'opération représente près de 1,1 millions de m³ de terrassements, dont plus de 85% seront réutilisés sur la section courante elle-même. Les ouvrages d'art représentent plus de 6 700 m³ de béton mis en œuvre. Plus de 27,5 km de clôtures seront posées.

Le Comité de Pilotage, réuni en préfecture le jeudi 23 mars 2017, a eu pour objet de faire le point sur l'état d'avancement de l'opération, des travaux actuels aux travaux futurs ainsi que sur les mesures d'insertion sociale et environnementales :

- **Les travaux avancent actuellement à un bon rythme.** La première section côté Nord (6,6km) de la future 2x2 voies est presque terminée. Les travaux de raccordement de cette nouvelle section à la RN10 actuelle seront réalisés de mai à fin juin 2017. **Elle devrait être ouverte à la circulation routière fin juin 2017 avant le grand départ en vacances.**

- Les travaux de la deuxième section (4,7km) débuteront dès cet été avec la réalisation de la nouvelle RN10 à 2x2 voies, des voies de rétablissement des routes départementales et communales, et le dernier échangeur de Bors/Chantillac (RD133).

- **Des perturbations de la circulation** sur la route nationale sont à prévoir ainsi que sur les voies départementales et communales. Des déviations locales temporaires seront mises en place. Une information sera faite auprès des transporteurs français et des autres pays européens pour les inviter à emprunter l'autoroute A10.

****L'opération comprend la réalisation des ouvrages suivants :**

- section courante à 2x2 voies sur 11,3 km. Cette section, en tracé neuf, a été décalée vers l'Est pour limiter les terrassements et éviter les enjeux environnementaux (site Natura 2000 des Landes de Touverac). Les chaussées seront constituées de 2 voies de 7 mètres de large chacune, avec une bande d'arrêt d'urgence de 3 mètres de largeur.
- trois rétablissements routiers avec les échangeurs, RD133 (Bors-Chantillac), RD2 (La Grolle) et RD58,
- quatre rétablissements routiers : VC214, RD132, RD131 et VC201,
- deux passages spécifiques pour la grande faune,
- l'aire de repos « La Grolle », à proximité de l'échangeur de la RD2,
- des ouvrages hydrauliques, des ouvrages de protection acoustiques, des aménagements paysagers,
- l'actuelle RN10 deviendra une voie de substitution.

